



Commune de SEPT-SORTS  
77260

## CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 décembre 2015

**PRESENTS** : MM. et Mmes François ARNOULT, Maire, Alain LECOMTE, Laurent DE VISCH, Anne-Marie DESBROUSSES, Pascal MERLIN, Henrique DE ANDRADE, Jean-François RICHARD, Joëlle LOZACH, Camille JEAN-LOUIS et Maryse WAUTHIER

**ABSENTE EXCUSEE** : Françoise BÖSCH

**POUVOIRS** : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Joëlle LOZACH

### **Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2015**

➤ Monsieur le Maire expose que lors de la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) le jeudi 2 décembre 2015, le rapport précisant les conditions du transfert des charges a été approuvé à l'unanimité par les membres présents de la CLECT.

Après lecture du rapport, il est demandé au conseil municipal d'approuver à son tour ledit rapport.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu du rapport de la CLECT du 2 décembre 2015**

➤ Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté les délégations consenties au Maire suite aux élections municipales les 29 avril et 17 juin 2014. Monsieur le Maire avait été autorisé à ester en justice au nom de la commune si besoin.

Aujourd'hui, il est nécessaire de consentir une nouvelle délégation au Maire pour pouvoir ester devant la cour administrative de Paris.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à **ester en justice**
- **relever l'appel d'un jugement administratif de Melun reçu en 2015**
- **de charger le cabinet Guerreau - de Saint Genois** à déposer appel auprès de la Cour administrative d'appel de Paris
- **nommer M. Alain LECOMTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en cas d'empêchement de sa part, pour assurer sa suppléance**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le spectacle de Noël du 16 décembre 2015 a connu un vif succès auprès des enfants de Sept-Sorts
- A l'issue de cette séance va se dérouler à 11h30 la remise des chèques cadeaux aux jeunes de 16 ans recensés, pas de médaille du travail cette année.

Vu pour être affiché le 15 janvier 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du code des Communes.

A Sept-Sorts, le 15 janvier 2016

Le Maire  
François ARNOULT